COURRIER ARRIVÉ
15 NOV. 2021
SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T SUD GARD

CCI GARD

Nos réf. : Etudes/eg.hh.na.sa/21.25
Dossier suivi par :
Nelson Artic
☏ 06.04.67.95.11
n.artic@gard.cci.fr

Monsieur Frédéric Touzellier
Maire de Générac
Président du Syndicat Mixte du
SCoT Sud Gard
1 rue du Colisée
30900 Nîmes

Nîmes, le 28 octobre 2021

Objet :
Modification simplifiée n°2 du SCoT Sud Gard

Monsieur le Président, Cher Frédéric

Je fais suite à votre correspondance du 14 octobre 2021 concernant la modification simplifiée n°2 du SCoT Sud Gard. Nous vous remercions de nous avoir transmis ce dossier.

Nous notons que la modification simplifiée n°2 du SCoT a pour objet de permettre à la commune de Sernhac de s'étendre, car elle est actuellement contrainte par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) dans le SCoT actuel.

Cette modification devrait permettre à la commune de modifier ses lisières urbaines, et ainsi lui permettre de continuer à se développer.

Ainsi, nous sommes favorables au projet de modification simplifiée n°2 du SCoT Sud Gard.

Nous sommes satisfaits par cette procédure de modification simplifiée, et nous attendrons votre retour concernant la mise à disposition au public.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Bien à toi

Éric Giraudier
Président